

Aingeray
Andilly
Ansauville
Avrainville
Bicqueley
Bois-de-Haye
Boucq
Bouvron
Bruley
Charmes-la-Côte
Chaudeney-sur-Moselle
Choloy-Ménillot
Domèvre-en-Haye
Domgermain
Dommartin-lès-Toul
Écrouves
Fontenoy s/Moselle
Francheville
Foug
Gondreville
Grosrouvres
Gye
Jaillon
Lagny
Laneuveville-derrière-Foug
Lay-Saint-Remy
Lucey
Manoncourt-en-Woëvre
Manonville
Ménil-la-Tour
Minorville
Noviant-aux-Prés
Pagney-derrière-Barine
Pierre-la-Treiche
Royaumeix
Sanzey
Toul
Tremblecourt
Trondes
Villey-le-Sec
Villey-Saint-Etienne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

PREAMBULE

Après une année 2020 particulièrement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 - qui a permis une forme partielle de retour à la normale - a vu se concrétiser et s'engager de nombreux projets, qui pour l'essentiel se déclinent sur plusieurs années et se retrouvent logiquement dans les orientations budgétaires de 2022.

Ce rapport vous présente de façon détaillée l'ensemble de ces opérations, dont certaines sont nouvelles et nécessiteront un arbitrage de l'assemblée.

Il vous donne aussi un panorama des grands indicateurs financiers de la collectivité qui permettent notamment de comprendre l'impact des réformes fiscales (remplacement de la taxe d'habitation par une fraction de la TVA) et les effets à rebond de la crise sanitaire sur certains postes de dépenses et de recettes.

Cela étant, à l'heure où ce rapport est rédigé, certaines données importantes sont encore méconnues pour 2022 (dotations, fiscalité) et obligent donc à un travail de prospective qui s'appuie pour partie sur des estimations.

C'est dans cet environnement en constant mouvement et comportant une part d'incertitudes que nous devons néanmoins écrire ensemble la feuille de route budgétaire de 2022.

Elle est ambitieuse et volontariste, mais aussi réaliste et prudente.

J'espère que ce rapport vous permettra d'avoir une approche complète et transparente des marges de manœuvre, contraintes et programmes menés par la communauté de communes et qu'il sera un support éclairant pour la séance d'échanges et de débats que nous aurons ensemble le 24 février prochain.

Fabrice CHARTREUX

Président de la CC2T

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois avant l'examen du budget, prévu cette année lors du Conseil Communautaire du 7 avril 2022.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Table des matières

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE	4
A / AU PLAN NATIONAL.....	4
B/ AU PLAN LOCAL : LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	5
2/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2022	7
A/ INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	7
1) <i>Requalification du Parc de Haye</i>	7
2) <i>Amélioration des accès au Pôle Jeanne d'Arc et au site de l'ex-CHU</i>	7
3) <i>Réalisation d'un Pôle d'échange multimodal en gare de Toul</i>	8
4) <i>Aménagement des vélos-routes voies vertes</i>	8
B/ AMELIORER ET ADAPTER LES SERVICES PUBLICS	9
1) <i>Extension du centre aquatique Ovive</i>	9
2) <i>Requalification de la base nautique</i>	9
3) <i>Restructuration des bâtiments techniques communautaires</i>	10
4) <i>Relocalisation du Relais Parents-enfants</i>	10
5) <i>Accueil d'un établissement public INSERRE</i>	11
C/ MENER UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE VOLONTARISTE.....	12
1) <i>Programmes du cycle de l'eau (eau-assainissement GEMAPI)</i>	12
2) <i>Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial</i>	13
3) <i>Gestion incitative et économe des ordures ménagères</i>	13
4) <i>Actions de mobilité alternative</i>	14
D/ RENFORCER LE LIEN COMMUNES-COMMUNAUTE	15
1) <i>Actions du schéma de mutualisation</i>	15
2) <i>Poursuite du Pacte financier et fiscal</i>	15
3) <i>Rencontres territorialisées au sein de la communauté</i>	16
E/ CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE.....	17
1) <i>Soutien au milieu associatif et à la coopération décentralisée</i>	17
2) <i>Adaptation des outils de communication (Intramuros, film)</i>	17
3) <i>Participation à la manifestation « La Lorraine est formidable »</i>	17
4) <i>Relations avec les collectivités voisines</i>	18
F/ TABLEAU DE BORD DES PRINCIPALES OPERATIONS 2022.....	19
3/ LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE	23
A/ LES RESULTATS COMPTABLES POUR L'ANNEE 2021	23
B/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE.....	24
C/ LA GESTION DE LA DETTE	25
D/ LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE	26
<i>La fiscalité</i>	26
<i>Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)</i>	26
<i>Les dotations et subventions perçues</i>	27
<i>Les redevances et diverses recettes</i>	27
E/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE	28
<i>Les dépenses de personnel</i>	28
F/ BALANCES GENERALES DE FONCTIONNEMENT.....	30
ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 (EMPLOIS PERMANENTS)	31

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

A / AU PLAN NATIONAL

En 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, l'économie française avait connu une récession massive, inégalée depuis la seconde guerre mondiale, avec une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,3 %.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, de nouvelles mesures ont été prises en 2021 pour soutenir les ménages et les entreprises, pour un peu plus de 60 milliards d'euros selon les chiffres donnés récemment par le Ministre des Comptes publics Olivier Dussopt, ce qui pèse sur le déficit public et la dette publique qui devrait avoisiner 113% du PIB.

L'amélioration de la situation sanitaire a permis un rebond en 2021, l'économie française retrouvant en fin d'année son niveau d'avant crise sanitaire. Selon une première estimation publiée vendredi 28 janvier par l'INSEE, la croissance du produit intérieur brut (PIB) français a atteint 7% en 2021, une hausse qui n'avait pas été observée depuis 52 ans.

L'année 2022 devrait encore être marquée par une forte croissance, que le gouvernement prévoit à 4%, l'évolution de la pandémie restant le principal risque pour l'économie mondiale et française.

Toutefois, la persistance des difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix de l'énergie pourraient freiner la dynamique en pesant sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages.

Après 1,1% en 2019 et 0,5% en 2020 en moyenne annuelle, l'inflation en France s'établit en effet à 1,6% sur l'ensemble de l'année 2021 d'après l'INSEE, sous l'effet d'une envolée des prix de l'énergie et d'une hausse des prix des produits manufacturés. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a notamment progressé de 3,4% entre décembre 2020 et décembre 2021.

La loi de finances initiale pour 2022 retient finalement les hypothèses économiques suivantes :

- ✧ Une inflation prévisionnelle de +1,5%
- ✧ Une croissance du PIB français pour 2022 de +4,0% par rapport à l'année 2021
- ✧ Un déficit public qui passerait de 8,4 points de PIB en 2021 à 4,8 points en 2022 (contre 3,0 points en 2019)
- ✧ Une dette publique à 114,0% du PIB (contre 98,1% fin 2019).

Après la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts dits de production des dernières années, la loi de finances initiale pour 2022 et la loi de finances rectificative pour 2021 portent relativement peu de nouvelles mesures pour les collectivités, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts financiers.

Les indicateurs financiers des collectivités sont modifiés pour tenir compte des précédentes réformes, notamment :

- Le potentiel fiscal des communes intégrera la fraction de la TVA nationale perçue par l'EPCI, répartie au prorata de la population, au lieu du potentiel fiscal de taxe d'habitation déterminé avec le taux moyen national de taxe d'habitation.

⇒ Cette disposition conduit à rehausser les richesses potentielles des communes et EPCI au taux supérieur à la moyenne (ce qui est le cas de notre territoire) et donc, à réduire en conséquence les dotations.

- L'effort fiscal des communes est recentré uniquement sur la fiscalité communale, sans la part de l'intercommunalité. Il était jusqu'alors basé sur la prise en compte de la pression fiscale supportée par les ménages au titre des trois taxes (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie) ainsi que sur les recettes finançant la collecte et le traitement des déchets ménagers (TEOM/RS/REOM) et pour l'ensemble du bloc communal (commune et EPCI d'appartenance).

⇒ Cette décision aura des conséquences sur les comparaisons entre communes et le calcul des dotations à percevoir.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, un lissage des modifications est prévu jusqu'en 2028, ce qui laisse augurer de nouveaux ajustements dans le calcul des dotations.

B/ AU PLAN LOCAL : LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

(source : INSEE – Tableau de bord Grand Est - paru le 31/12/2021)

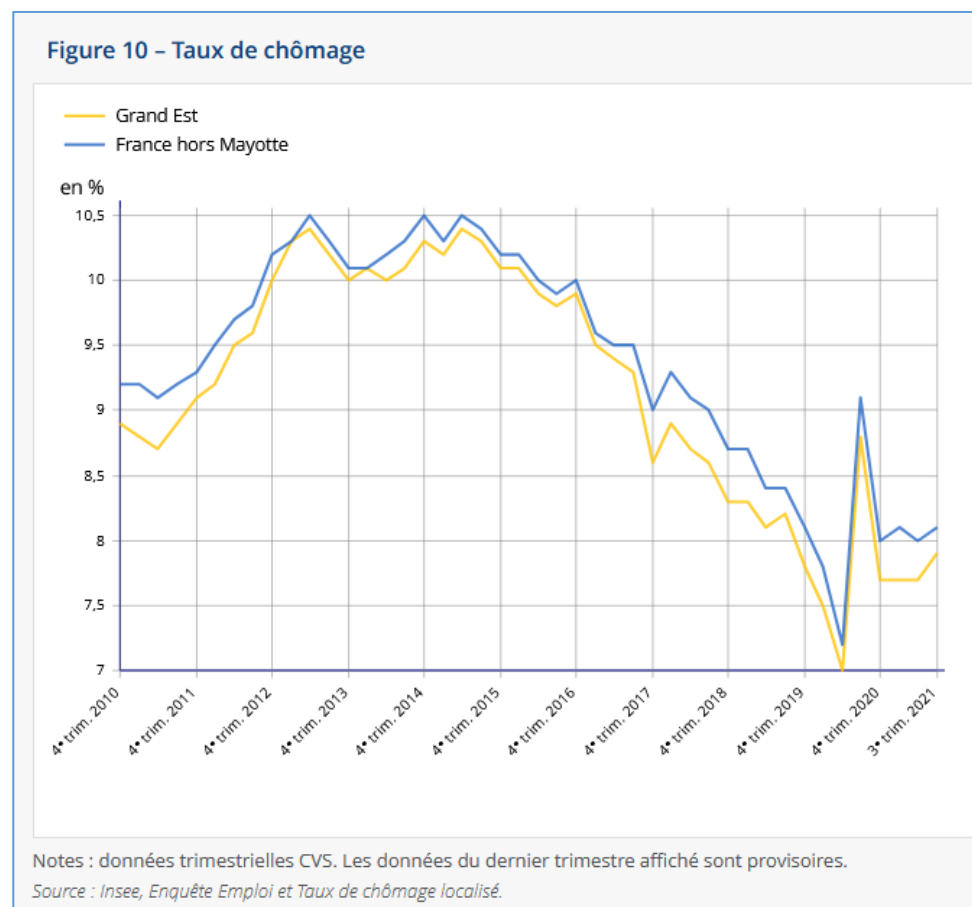
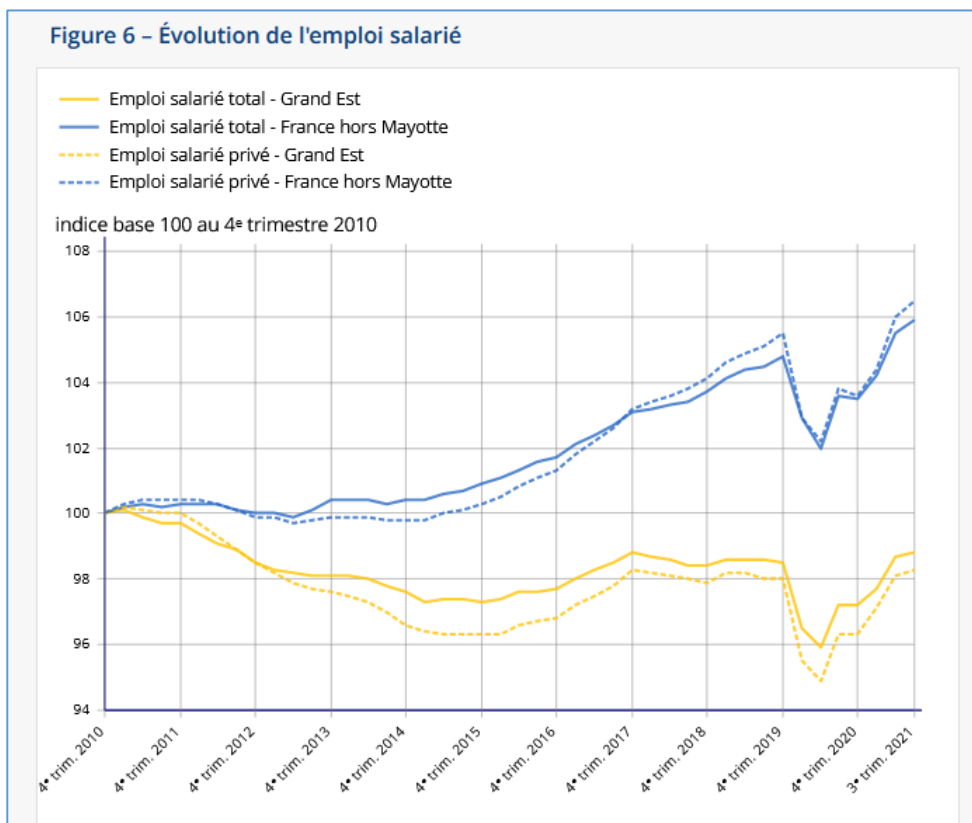


Figure 17 – Créations d'entreprises

	Nombre de créations sur un an			Glissement du cumul annuel (en %)	
	sept. 2020	juin 2021	sept. 2021	sur un trimestre	sur une année
Ardennes	1 750	2 197	2 232	1,6	27,5
Aube	2 534	3 304	3 297	-0,2	30,1
Marne	5 043	6 696	6 892	2,9	36,7
Haute-Marne	968	1 207	1 236	2,4	27,7
Meurthe-et-Moselle	6 167	7 662	7 693	0,4	24,7
Meuse	932	1 224	1 256	2,6	34,8
Moselle	7 803	10 133	10 111	-0,2	29,6
Bas-Rhin	11 338	14 223	14 120	-0,7	24,5
Haut-Rhin	6 537	8 417	8 301	-1,4	27,0
Vosges	2 712	3 163	3 228	2,1	19,0
Grand Est	45 784	58 226	58 366	0,2	27,5
France entière	813 220	1 005 724	1 000 152	-0,6	23,0

Note : données brutes.

Accès aux séries longues "créations d'entreprises".

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Figure 19 – Défaillances d'entreprises

	Nombre de défaillances sur un an (*)			Glissement du cumul annuel (en %)	
	3 ^e trim. 2020	2 ^e trim. 2021	3 ^e trim. 2021	sur un trimestre	sur une année
Ardennes	158	88	86	-2,3	-45,6
Aube	111	95	113	18,9	1,8
Marne	292	217	196	-9,7	-32,9
Haute-Marne	62	51	49	-3,9	-21,0
Meurthe-et-Moselle	308	209	193	-7,7	-37,3
Meuse	62	60	58	-3,3	-6,5
Moselle	455	376	342	-9,0	-24,8
Bas-Rhin	588	549	492	-10,4	-16,3
Haut-Rhin	405	373	329	-11,8	-18,8
Vosges	180	135	113	-16,3	-37,2
Grand Est	2 621	2 153	1 971	-8,5	-24,8
France entière	36 535	28 979	27 551	-4,9	-24,6

(*) En fin de trimestre.

Note : données brutes au 30 déc. 2021, en date de jugement.

Accès aux séries longues "défaillances d'entreprises".

Source : Fiben, Banque de France.

2/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2022

A/ INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1) Requalification du Parc de Haye

En 2017, avec la création de la nouvelle Communauté de Communes Terres Toulaises issue de la fusion des CC du Toulais et de Hazelle-en-Haye, la zone d'activités économiques du Parc de Haye est entrée dans le giron des compétences de la CC2T.

Après une phase de portage foncier et de pré-aménagement menée par l'EPFGE, l'aménagement de cette zone fut confié par concession à la SEBL en juin 2020.

Le bilan prévisionnel de la ZAE du Parc de Haye affiche un déficit nécessitant une participation de la collectivité de 700 000 € par an à compter de 2022.

Entre le rachat du site par la SEBL en juin 2020 et le 31 décembre 2021, 11 ventes ont été réalisées pour un montant de 4 889 856 € TTC. La SEBL travaille sur d'autres ventes à venir dès le 1^{er} trimestre 2022.

Face à l'état des réseaux humides, il a été décidé de lancer en urgence des travaux eau/assainissement en entrée de zone pour une première tranche en 2020 et une seconde en 2021. Ces travaux, d'un montant total de l'ordre de 1,6 M€ HT, ont été réalisés avec un co-financement de 400 604 €.

Depuis novembre 2021, des travaux de démolition des sept bâtiments les plus vétustes sont en cours pour un montant de 289 300 € HT. Une nouvelle phase de démolition (5 bâtiments) est également prévue en 2022.

Durant l'année 2021, la SEBL et ses bureaux d'études ont travaillé avec les élus et les équipes techniques de la CC2T pour définir un avant-projet des aménagements et travaux de requalification de la ZAE du Parc de Haye. Cet AVP a été validé à l'automne 2021. Dès septembre 2022, les premiers travaux d'envergure vont débiter sur la ZAE avec le changement de conduites eau/assainissement sur plusieurs rues.

Le programme prévoit aussi la création d'un giratoire à l'entrée du Parc de Haye, l'enfouissement des réseaux secs, la mise en place d'un nouvel éclairage public, la création de trottoirs et de pistes cyclables, la sécurisation des intersections. Les travaux, estimés en phase avant-projet à 17 M€ HT maximum (y compris honoraires et études), devraient durer environ 10 ans, répartis en plusieurs tranches.

Enfin, suite à l'étude d'opportunité d'un réseau de chaleur sur la ZAE du Parc de Haye réalisée à l'été 2021 par le Pays Terres de Lorraine et face aux résultats encourageants, la SEBL et la CC2T ont décidé de lancer en janvier 2022 une étude de faisabilité réseau de chaleur pour le Parc de Haye, le Campus et la zone de loisirs. Les résultats sont attendus pour mars 2022.

2) Amélioration des accès au Pôle Jeanne d'Arc et au site de l'ex-CHU

Le programme de travaux à l'étude a vocation à résoudre les problèmes de circulation rencontrés aujourd'hui et à améliorer l'attractivité du secteur. Il anticipe également la commercialisation future du site de l'ancien hôpital et la densification des flux que cela génèrera.

Une étude de faisabilité a été confiée au Bureau d'études IRIS Conseils et a fait l'objet de plusieurs copies, tenant compte des contraintes techniques d'aménagement, dont certaines ont été identifiées en cours d'étude.

Le programme de travaux est envisagé en plusieurs phases, décomposées comme suit :

- La 1^{ère} phase concerne la création giratoire sur la RD 400 au carrefour d'accès de l'ex hôpital Jeanne d'Arc. Suite à un accord trouvé avec le département de Meurthe et Moselle, la réalisation de cet ouvrage sera intégralement prise en charge par le CD 54. Le coût estimatif est de l'ordre de 1,1 M€ HT. Sauf contrainte technique ou administrative majeure, les travaux seront lancés à l'été 2022 pour une durée de 4 mois.
- La 2^{ème} phase correspond à l'achèvement de l'aménagement du pôle commercial. Ces travaux, qui seront quant à eux intégralement pris en charge par la CC2T, consistent en la requalification du tronçon central de la RD 909 et du giratoire de la RD 909, la création d'une voirie d'accès vers un terrain à vocation commerciale, l'aménagement de voies de mobilité douce et les extensions de réseaux eau potable et assainissement. Ils sont estimés à 1 945 000 € HT + 117 000 € HT de frais de maîtrise d'œuvre. Si l'assemblée choisit de valider cette opération et de programmer les crédits budgétaires nécessaires (2022-

2023), la mission de maîtrise d'œuvre sera lancée au 2^{ème} trimestre 2022 pour un démarrage des travaux à partir de la fin de l'année 2022.

- La 3^{ème} phase concerne l'aménagement de la friche de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc : cette opération sera travaillée avec l'aide d'un aménageur qui sera recruté courant 2022. Les travaux consistent à préparer les terrains pour l'accueil de nouvelles entreprises et de réaliser les VRD pour rejoindre d'une part le nouveau giratoire du département et d'autre part l'accès à la zone commerciale (RD 909). Le bilan d'opération de la zone permettra de supporter ces investissements et une participation de la collectivité sera envisagée annuellement à partir de 2023 comme c'est le cas pour d'autres zones d'activités communautaires. Ces travaux seront chiffrés et entrepris à partir de 2023.

3) Réalisation d'un Pôle d'échange multimodal en gare de Toul

Pour favoriser l'accès au train dans les déplacements des habitants du territoire et proposer de la multimodalité à partir de la gare de Toul, le projet de requalification de la gare de Toul en Pôle d'échange multimodal a été initié en 2018 en partenariat avec la REGION GRAND EST et SNCF GARES ET CONNEXIONS.

L'objectif de cette opération d'envergure est d'élargir et d'améliorer le stationnement des véhicules sur le parking de la gare, d'encourager la multimodalité en prévoyant notamment une meilleure circulation des bus, ainsi que la prise en compte des modes de transports électriques (points de recharges pour voitures et vélos). La volonté est également de proposer un aménagement d'ensemble à la fois fonctionnel et esthétique, dont le parti pris environnemental et urbain se veut cohérent et en adéquation avec les préoccupations du territoire.

Après des études préliminaires assez longues (contraintes techniques, accords préalables nécessaires avec la SNCF pour prise en charge de certains coûts – dépollution), le démarrage des travaux est prévu au 2^{ème} semestre 2022 pour une durée de 1 an.

Le coût global est estimé à 1,6 M€ HT, cofinancé par l'Etat (150 K€), le Conseil Départemental (150 K€) le reste à charge étant partagé à égalité entre la Région GRAND EST et CC2T, soit un coût pour la CC2T de l'ordre de 650 K€.

Toutes les lignes régulières ainsi que les lignes de transports à la demande du réseau communautaire COLIBRI font du rabattement vers la gare SNCF et la gare routière de TOUL.

4) Aménagement des vélos-routes voies vertes

La mise à jour des statuts de la CC2T, validée par arrêté préfectoral du 5 octobre 2021, rend l'exercice de la compétence vélo routes voies vertes applicable à l'ensemble du territoire intercommunal.

Concrètement, il revient à l'intercommunalité de créer, gérer et entretenir les itinéraires de loisirs cyclables, dont certains peuvent aussi être utilisés pour la mobilité douce du quotidien (trajet domicile-travail).

Cela ne comprend pas à proprement parler les pistes cyclables, qui sont des équipements composés d'une portion de voirie urbaine réservée uniquement aux vélos et à leurs utilisateurs, réglementés de façon spécifique par le code de la route et relevant de la compétence voirie exercée par les communes.

Cela étant, les aménagements à réaliser sur les vélos routes voies vertes sont significatifs et impactants pour l'attractivité touristique et la qualité de vie du territoire.

Cela nécessite en 2022 de définir un programme pluriannuel d'intervention, qui sera mis en œuvre en concertation avec les communes traversées par ces itinéraires cyclables de loisirs.

B/ AMELIORER ET ADAPTER LES SERVICES PUBLICS

1) Extension du centre aquatique Ovive

Le programme d'extension du centre aquatique communautaire Ovive vise à renforcer son attractivité et répondre à l'évolution des besoins et attentes des usagers.

En effet, jusqu'à présent très tourné vers les pratiques sportives et l'apprentissage de la natation, il va élargir son panel d'activités en proposant des espaces ludiques intérieurs et extérieurs, un bassin familial et ludique à l'extérieur et un espace bien-être comportant jacuzzi, sauna, jardin zen...etc.

La procédure d'appel d'offres lancée en 2021 n'a pas pu aboutir, certains lots n'ayant fait l'objet d'aucune offre, d'autres ayant obtenu des réponses largement supérieures au budget estimatif. Le contexte de crise sanitaire explique pour partie cette impasse.

L'équipe projet, composée de l'équipe de maîtrise d'œuvre, du vice-Président et de plusieurs agents de la CC2T ont retravaillé la copie, en restant sur les partis pris présentés en assemblée, mais en affinant plusieurs points techniques qui méritaient de l'être afin d'optimiser le nouvel appel d'offres. Celui-ci a été lancé à la fin de l'année 2021.

L'enveloppe prévisionnelle, actualisée après la première consultation infructueuse, s'élève à 3,9 M€ HT (travaux et honoraires).

Le second appel d'offres lancé fin 2021 a donné lieu à une ouverture des plis fin janvier 2022. Les offres moins-disantes des 15 lots du marché dépassent de très loin l'enveloppe estimative, avec un surcoût d'environ 1,6M€ HT sur les seuls travaux. Devant cet écart considérable, le parti pris de l'exécutif, présenté en commission des Maires le 3 février 2022, est de reporter l'opération, vraisemblablement courant 2023, après avoir analysé de manière approfondie les raisons de ce dérapage et éventuellement revu l'enveloppe du projet, selon les éléments qui ressortiront de l'analyse.

Le fonctionnement de ces nouveaux équipements nécessitera par ailleurs l'adaptation de l'équipe en moyens humains de surveillance et de maintenance technique, qui feront l'objet d'un vote en assemblée courant 2022 ou début 2023.

2) Requalification de la base nautique

Le programme de travaux envisagés prévoit la démolition des bâtiments actuels et la construction d'une nouvelle base, conformément aux orientations présentées en 2021.

L'objectif de ce nouveau projet architectural et technique pour l'accueil des activités nautiques (aviron) est d'offrir des bâtiments aux normes et fonctionnels avec une attention particulière sur l'intégration paysagère et urbaine.

La volonté manifestée par la collectivité auprès du club d'aviron est que les activités pratiquées aient un rayon d'action élargi, en touchant d'autres publics et notamment les scolaires.

L'année 2021 dédiée initialement à la réalisation des esquisses, de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet définitif et du permis de construire a pris un peu de retard en raison des nombreux calages techniques à faire avec la maîtrise d'œuvre pour aboutir à la validation d'un avant-projet définitif conforme aux attentes de la collectivité.

Le permis de construire doit être délivré en principe pour avril 2022, sous réserve de compléments qui pourraient être sollicités par les services instructeurs.

L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 1 833 500 € HT estimatif APD, honoraires, études diverses et aléas compris.

Les subventions sollicitées auprès de l'Etat (DETR) s'élèvent à 200 000.00 €. Un autre dossier doit être déposé auprès de la Région Grand Est au regard du dossier PRO et des aides seront sollicitées via la filière bois sur des possibilités de construction, qui ne peuvent être quantifiées à ce jour.

Une demande spécifique auprès de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT doit être déposée dès validation du PC, elle prévoit des crédits cumulés fonctionnement et investissement (futur fonctionnement avec l'accueil de différents publics.).

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2022, pour une durée prévisionnelle de 12 à 14 mois, incluant les opérations de préparation et réception de chantier.

3) Restructuration des bâtiments techniques communautaires

Les équipes techniques du Pôle environnement (eau-assainissement-OM) et du service technique intercommunal et d'insertion (ST2i) ont dû s'adapter depuis 2014 à l'extension du périmètre et des compétences de la communauté de communes.

Au-delà des recrutements (et/ou transferts de postes) qui se sont révélés nécessaires pour faire face à leurs nouvelles missions, il a également fallu adapter l'équipement de la collectivité en matériel d'intervention et de maintenance. C'est dans ce contexte de besoin d'espace que la restructuration des locaux de ces différentes équipes techniques s'est révélée devenir une nécessité, afin de proposer des conditions de travail fonctionnelles, adaptées et aux normes.

Une 1^{ère} hypothèse d'extension du centre technique actuel, nécessitant l'acquisition de foncier actuellement propriété de la commune d'Ecrouves n'a pas abouti en 2021. Le choix a donc été fait d'utiliser des terrains propriété de la CC2T, situés sur la zone dite du Polygone à Ecrouves.

Le parti pris de maintenir l'accueil du public au siège de la CC2T a également été validé, ainsi que la réutilisation des bâtiments abritant l'actuel ST2i en espace de stockage et de lavage.

Le nouveau centre technique permettra quant à lui aux équipes de terrain – tous corps de métiers confondus – de travailler dans de bonnes conditions et à proximité les uns des autres, leurs missions étant parfois complémentaires. Les aménagements envisagés à ce stade prévoient des espaces d'ateliers, de bureaux, de vestiaires et de restauration, ainsi que l'agencement extérieur nécessaire pour le stationnement des véhicules.

Un bureau d'études a été missionné et une 1^{ère} esquisse a été présentée à la fin de l'année 2021. Elle mérite encore d'être affinée, afin d'aboutir à un projet cohérent avec une estimation financière détaillée. L'aboutissement de ce travail, attendu au 1^{er} semestre 2022, fera l'objet d'une présentation aux délégués communautaires.

En attendant et afin de répondre à l'urgence, des bâtiments de type Algeco seront provisoirement installés à proximité du siège de la CC2T afin de permettre aux agents du pôle environnement d'avoir de meilleures conditions de travail.

4) Relocalisation du Relais Parents-enfants

Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) devenu Relais Parents enfants (RPE) avec la réforme de la petite enfance entrée en vigueur en septembre 2021, est un service de la Communauté de Communes Terres Toulaises depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Relais Petite Enfance Terres Toulaises est un lieu d'informations, d'éveil et de mise en relation de l'offre et de demande de garde. Assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants y trouvent un lieu d'accueil, d'informations et de conseils, où sont également proposées des activités ludiques et d'éveil, ainsi que des réunions thématiques.

Le RPE est actuellement installé à la Maison de la petite enfance de Toul, dans les locaux situés au sous-sol de la crèche de la Louvière.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles et des professionnels et les conditions de travail des agents du RPE, sa relocalisation dans des locaux plus adaptés a été examinée durant l'année 2021. L'exécutif a validé la proposition d'une relocalisation dans des espaces restés vacants au sein du bâtiment 001, qui offrent des locaux plus adaptés (accessibles en rez-de-chaussée, surface suffisante, lumière naturelle, espaces extérieurs avec jeux pour enfants, stationnement à proximité), se trouvent à proximité des services de la Maison du département et du siège de la CC2T, ce qui représente un intérêt certain pour les parents dans l'offre de service et améliore la lisibilité du RPE comme service de la communauté de communes.

Les locaux sont d'ores et déjà propriété de la CC2T. En revanche, ils constituent actuellement un plateau nu et des travaux d'aménagement sont nécessaires.

Le coût d'aménagement, au stade de l'étude de faisabilité, est estimé à 270 000 € HT (y compris études et honoraires), avec des pistes d'optimisation à creuser, notamment par la réalisation de certains travaux en régie.

Les cofinancements de la CAF, du Département et de la DETR doivent permettre d'atteindre un niveau de subvention de l'ordre de 80%, laissant à la CC2T une charge résiduelle d'environ 20%.

Ce projet, non encore engagé, fait partie des sujets à débattre lors du débat d'orientations budgétaires 2022.

5) Accueil d'un établissement public INSERRE

Lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020, la CC2T a délibéré favorablement pour l'accueil d'un établissement public InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi) sur son territoire.

Cette initiative engagée par le Ministère de la Justice et l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) consiste en l'expérimentation de 3 établissements pénitentiaires à taille humaine où 100% des personnes détenues ont accès à un travail et à une formation.

Elle met l'accent sur la formation continue et la réinsertion professionnelle des détenus. Les liens avec les acteurs économiques locaux et les partenaires de la formation et de l'insertion figurent parmi les critères fondamentaux quant au choix du territoire d'implantation, ainsi que les liens futurs avec le tissu économique local.

Dans le cadre de l'accompagnement de la collectivité à l'accueil de cette structure, la mise à disposition gracieuse de l'emprise foncière nécessaire a été validée.

Les parcelles nécessaires au projet sont situées secteur Taconnet ouest, sur une emprise que la CC2T entend plus globalement maîtriser dans le cadre du développement d'un secteur à vocation économique classé AUX (zone à urbaniser à vocation économique).

L'année 2021 a été consacrée aux procédures d'acquisition foncières, encore en cours, certaines d'entre elles nécessitant, faute d'accord amiable, le recours à une procédure d'utilité publique.

C/ MENER UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE VOLONTARISTE

1) Programmes du cycle de l'eau (eau-assainissement GEMAPI)

La CC2T exerce les 3 compétences qui englobent la question du cycle de l'eau : eau- assainissement -GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protections contre les Inondations).

L'eau et l'assainissement font l'objet de deux budgets annexes et de recettes affectées (redevances de l'eau et de l'assainissement).

La GEMAPI est pour l'instant financée par le budget général. Cela étant, l'évolution à la hausse des crédits affectés, notamment pour la protection des inondations pour laquelle la CC2T a adhéré à un établissement public de bassin (EPTB), conduiront sans doute la collectivité à mettre en place une taxe spécifique (taxe GEMAPI), que beaucoup de collectivités ont déjà choisi d'adopter. Ce point fera l'objet de discussions en commission au cours de l'année.

Conformément aux engagements pris au moment de la prise de compétence Eau, les tarifs n'évoluent pas sur 3 exercices budgétaires (2020-2021-2022), sauf lorsque des travaux majeurs ont dû être engagés (cf. Trondes).

La question de l'évolution du tarif de l'eau à compter de 2023 a déjà fait l'objet d'un 1^{er} examen en commission. L'examen de ce sujet va se poursuivre en 2022.

La redevance assainissement, qui n'avait pas augmenté depuis 2019 a dû être ajustée (+ 3,2%) pour 2022, afin de permettre l'équilibre de ce budget annexe.

Les modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement sont encore multiples, selon le service concerné, la situation des communes et leur historique : marchés de prestations, régie directe ou délégation de service public.

Rappelons que chaque année, des crédits budgétaires sont mobilisés pour permettre la maintenance des équipements, les investissements nécessaires et le fonctionnement de ces deux services.

Pour 2022, les opérations majeures à prévoir sont :

- **Pour l'eau :**
 - La poursuite des travaux de sécurisation du parc de Haye : fin des travaux sur la liaison Gondreville-Parc ONF + les travaux de réhabilitation du captage de Maron + la préparation au renouvellement de la conduite « Maron-Velaine »
 - La finalisation des études sur la réhabilitation de la station de refoulement de Saint-Mansuy à Toul (alimentation par les puits situés dans la nappe alluviale)
 - La gestion patrimoniale et l'accompagnement des travaux communaux
 - D'autres opérations de sécurisation envisagées méritent un arbitrage quant à l'ordre de programmation dans les prochaines années

- **Pour l'assainissement :**
 - Le démarrage des travaux à Bouvron (commune non assainie): travaux estimés à 1.5 M€ HT
 - Le démarrage des travaux à Boucq (commune non assainie) : travaux estimés à 2 M€ HT
 - La fin des études sur « Terres Toulaises Nord » et la préparation de la consultation pour les travaux (envisagés à ce stade d'étude à près de 6.5 M€ HT) pour 6 communes (Manoncourt, Noviant, Domèvre, Manonville, Minorville et Tremblecourt) – les travaux seraient réalisés sur plusieurs années (2 à 3 ans)
 - La gestion patrimoniale et l'accompagnement des travaux communaux : environ 1 M€ HT

- **Pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations):**

La cotisation sollicitée par l'EPTB (2.80 € / habitant) est affectée à la prévention du risque inondation et notamment aux travaux sur la vallée du Madon, à la finalisation des études sur la vallée de la Meurthe et au lancement des études sur la vallée de la Moselle (études de danger notamment).

Concernant les rivières (GEMA) : 2022 sera consacrée à la poursuite des travaux sur le Terrouin, le démarrage travaux sur l'Esch en partenariat avec la CC du Bassin de Pont à Mousson, le lancement d'un plan préservation des zones humides à Domgermain et la relance de l'étude sur l'Ingressin.

il est rappelé que le poste de technicien rivières est actuellement mutualisé avec la CC de Colombey Sud Toulous. Au vu de l'ampleur des actions à mener et travaux à suivre sur les 2 communautés de communes, le recours à un 2nd poste mutualisé est proposé dans le cadre du DOB.

2) Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial

En 2019, la Communauté de Communes Terres Toulouses a décidé de se lancer dans la conception d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé à l'échelle du Pays Terres de Lorraine.

En 2020, les élus de la CC2T ont validé les différents enjeux du PCAET. Ceux-ci s'organisent autour de 5 thématiques transversales :

- Aménagement du territoire et habitat,
- Mobilité,
- Énergie renouvelable,
- Agriculture et forêt,
- Économie et entreprises,
- Écoresponsabilité

Les actions engagées dans le cadre de ce PCAET sont pour certaines déjà opérationnelles depuis plusieurs années (tarification incitative des déchets, chaufferie communautaire biomasse...), pour d'autres sont en voie de concrétisation (projet de construction d'un parc photovoltaïque, future station « multi-énergie verte » à Gondreville, mise en place de solutions de mobilité alternative...).

3) Gestion incitative et économe des ordures ménagères

Le choix d'une tarification incitative des ordures ménagères a été fait par la collectivité (ex-CCT) il y a 10 ans.

Pionnière dans ce domaine, la communauté de communes poursuit les efforts engagés pour la réduction des déchets ultimes et l'encouragement au tri, afin d'améliorer l'impact environnemental de la production de déchets et de mieux en maîtriser le coût.

Le déploiement des plateformes de déchets verts et l'extension des consignes de tri en sont l'une des dernières concrétisations et sont amenées à se poursuivre en 2022.

Parallèlement, le mode de tri, actuellement différencié sur le territoire (ramassage des « sacs jaunes » pour les communes de l'ancienne CC de Hazelle en Haye, points d'apports volontaires pour les autres), est très performant globalement même s'il semble aujourd'hui avoir atteint ses limites.

Le tonnage de déchets recyclables est passé de 54 kg/hab en 2010 à 102 kg/hab en 2020, là où les ordures ménagères résiduelles dits « déchets ultimes » sont passés de 277kg/hab à 159 kg/hab entre 2010 et 2020.

Pour des raisons principalement économiques, le conseil communautaire a acté en juillet 2021 la modification des modalités de tri des emballages recyclables qui prendra effet en janvier 2023. La réflexion se poursuit pour déterminer si un mode de tri harmonisé serait plus pertinent et, le cas échéant, lequel, les communes de l'ex Hazelle-en-Haye ayant à plusieurs reprises manifesté leur attachement au maintien du ramassage en sacs jaunes.

Le passage en « C 0,5 » (1 collecte des bacs d'ordures ménagères en porte à porte tous les 15 jours) sur la zone péri-urbaine et en milieu rural fait également partie des outils potentiels de rationalisation du coût de ce service et d'incitation au tri.

Enfin, dans le cadre de la préparation du renouvellement des marchés OM (échéances repoussées au 31/12/2022), la question du traitement des déchets (enfouissement ou incinération) est au centre des attentions, car son coût est annoncé en très forte hausse du fait notamment de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes : de 30 €/HT/tonne en 2021 à 65 € HT/t en 2025 pour l'enfouissement et de 8 à 15€/HT/t entre 2021 et 2025 pour l'incinération) Ces évolutions auront potentiellement un impact considérable sur la fiscalité appliquée aux usagers dans les années à venir.

Aussi, une coopération inédite entre territoires meusiens et meurthe-et-mosellans a été lancée à l'initiative de la CC2T, pour trouver une solution commune et optimiser le coût du traitement des déchets.

4) Actions de mobilité alternative

En plus des services de transports publics collectifs (transports scolaires, lignes régulières, transport à la demande) proposés quotidiennement sur les 41 communes du territoire par le réseau communautaire Colibri, la CC2T engage des actions complémentaires à l'offre de transport public : réalisation d'aires de co-voiturage subventionnées par l'APRR (société des autoroutes Paris Rhin-Rhône), réhabilitation des abribus dans les communes, création de bornes de recharge électrique pour les véhicules, réalisation d'un schéma des pistes cyclables en vue d'améliorer les mobilités du quotidien.

Ces actions vont se poursuivre en 2022.

Le but est d'encourager à la mobilité en proposant des solutions alternatives à l'autosolisme, afin de contribuer à la réduction de l'impact carbone des déplacements.

Rappelons que la compétence mobilité, d'un coût annuel total de l'ordre de 2,5 M€, est financée en quasi-totalité par le versement mobilité acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés, la compensation versée par la région Grand Est et la billettique, sans recours à la fiscalité des ménages.

D/ RENFORCER LE LIEN COMMUNES-COMMUNAUTE

1) Actions du schéma de mutualisation

Dans le cadre du schéma de mutualisation du bloc communes-communauté, plusieurs actions se sont déjà mises en place au fil du temps :

- Mise à disposition des équipes du ST2i pour la réalisation de travaux dans les communes
- Commandes groupées, pilotées par la CC2T, de certains matériels et équipements également utiles aux communes : défibrillateurs, sel de déneigement et accessoires liés, masques et produits virucides liés à la pandémie, contrats de maintenance et vérifications réglementaires
- Opérations de contrôle des bornes à incendie dans les communes

A l'inverse, certaines mutualisations de moyens sont pilotées par les communes et mises à disposition de la CC2T. C'est le cas des opérations de déneigement des zones d'activités de la CC2T, réalisées par les communes où sont situées ces zones et refacturées à la CC2T.

Durant l'année 2021, la question de la création d'un réseau de secrétaires de Mairies a pu être approfondie, dans le but de proposer des solutions répondant autant que possible aux difficultés auxquelles sont confrontées les Mairies.

En effet, à l'occasion de nombreuses rencontres initiées avec les Maires du territoire, un diagnostic des problèmes rencontrés a pu être réalisé : besoins de formation, de développement des connaissances et des compétences opérationnelles, problématique des remplacements en cas d'absence.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes en janvier 2022, afin de pouvoir préciser et quantifier les besoins de remplacement et être ainsi en mesure de proposer en 2022 une solution mutualisée à l'échelle de la CC2T, avec un système de refacturation aux communes.

Par ailleurs, le recrutement d'une personne en charge de la commande publique a été concrétisé à la fin de l'année 2021. En renfort du service actuel de la CC2T, ce poste a vocation également à répondre aux demandes et besoins des communes en termes de conseils, d'accompagnement à l'élaboration et au suivi de marchés publics.

2) Poursuite du Pacte financier et fiscal

Les mesures mises en œuvre jusqu'à présent dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier communes-communauté visent à gagner en équité et en solidarité territoriales, en utilisant les marges de manœuvre dont dispose le bloc communes-communauté, dans un contexte de raréfaction globale des ressources publiques :

- **Rééquilibrage des attributions de compensation** (en + ou en -) prenant en considération la situation des communes et les indicateurs de richesse,
- **Prise en charge par la CC2T de la totalité du prélèvement du FPIC** (fonds national de péréquation intercommunale) dont sont redevables la communauté de communes et les communes membres,
- **Création d'une dotation de solidarité communautaire** destinée exclusivement aux communes à compter de 2020 et alimentée par la communauté de communes (500 000 € répartis entre les communes avec application de critères validés en assemblée),
- **Partage à venir de 50% produit de l'IFER** (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau) communautaire pour de nouveaux projets photovoltaïques menés par les communes et pour lesquels aucun produit d'IFER ne revient à la commune. La CC2T affectera 50% du produit complémentaire d'IFER photovoltaïque aux communes (20% à la commune d'implantation, 30% à l'ensemble des communes).
- **Partage de 50% de la croissance de la taxe foncière bâtie (TFB) communale des ZAE communautaires** sur lesquelles la CC2T a assumé des dépenses d'équipement. Ce reversement sera effectif à compter de 2022 et est conditionné à la croissance du produit de TFB communal (en cas de création de surface nouvelle et en cas de reprise de locaux vacants pour y installer une activité nouvelle).

- **Prélèvement prioritaire sur les sommes reversées par la CC2T aux communes en cas de fermeture significative d'entreprise** (établissement dominant), et ce, afin de venir en soutien de la commune d'implantation qui se verrait confrontée à la perte de taxe foncière bâtie de cet établissement.

Suite aux travaux menés par la commission Finances et sur proposition de l'exécutif, dans la volonté d'apporter un soutien complémentaire aux communes, l'abondement de la dotation de solidarité communautaire est proposé dans le cadre du DOB, en lieu et place du fonds de concours initialement prévu au second volet du pacte fiscal et financier.

Ainsi, aux 500 000 € actuellement mobilisés par la CC2T pour la dotation de solidarité aux communes, une somme supplémentaire de 200 000 € est proposée, avec application des mêmes critères de répartition.

Au total et sur la durée du mandat, cette dotation versée par la CC2T aux communes représente un montant total de 3,8M €.

Si l'on additionne l'effort de la CC2T consenti sur la réduction des attributions de compensations négatives et celui porté sur la prise en charge du FPIC, le montant alloué par la Communauté à la solidarité avec les communes représente environ 4,3M €.

D'autres pistes d'approfondissement du pacte financier et fiscal seront examinées pour les années futures.

3) Rencontres territorialisées au sein de la communauté

Afin de favoriser le dialogue direct avec les communes, dans un format resserré plus adapté à la fluidité des échanges, le Président et l'exécutif ont initié la mise en place de « réunions territoriales » avec l'ensemble des communes de la CC2T, découpées en 4 secteurs distincts.

Après plusieurs annulations dues aux contraintes liées à la crise sanitaire, des rencontres avec les Maires ont finalement pu se tenir dans chaque secteur, au cours du dernier trimestre 2021.

En présence du Président, du 1^{er} Vice-président et de la DGS, les Maires ont pu exprimer leurs points de vue, leurs questionnements et leurs attentes vis-à-vis de la communauté de communes. Certaines, immédiatement opérationnelles, ont été relayées au sein des services de la CC2T pour suites à donner. D'autres ont vocation à nourrir une réflexion à plus long terme sur le rôle et les limites de l'intercommunalité.

Ces rencontres doivent se poursuivre par une deuxième série de rendez-vous, élargis aux conseillers municipaux et en présence des Vice-présidents référents en tant que de besoin.

Enfin, l'organisation de temps d'échanges avec la population sera le point d'orgue de cette démarche participative.

E/ CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

1) Soutien au milieu associatif et à la coopération décentralisée

Chaque année la communauté de communes mobilise l'équivalent de 1€ par habitant pour venir en soutien de manifestations associatives locales, qui contribuent au rayonnement du territoire et participent à la promotion de la collectivité et du territoire, avec une attention particulière aux démarches de développement durable et de citoyenneté. En 2021, ce sont près de 15 associations qui ont été soutenues dans leurs initiatives, touchant divers domaines (culture, sport, animation du territoire, citoyenneté et écicitoyenneté...).

A cette enveloppe « classique » s'ajoute l'octroi possible de subventions exceptionnelles (enveloppe de 5 000 € au budget 2022). Dans ce cas, il s'agit d'accompagner financièrement un projet revêtant un caractère exceptionnel du fait de son fort rayonnement communautaire et de son impact sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence communautaire de coopération décentralisée, la CC2T est partenaire depuis plus de 10 ans d'une communauté rurale en Casamance au Sénégal (Oukout), qu'elle accompagne dans ses projets d'intérêt général (eau potable, mobilité, économie...). Elle mobilise pour cela des crédits budgétaires sur les budgets eau et assainissement, tels que prévus par la loi Oudin-Santini de 2005, qui permet aux collectivités d'affecter jusqu'à 1% de ces budgets à des actions de coopération et de solidarité internationales.

2) Adaptation des outils de communication (Intramuros, film)

Le renforcement du lien communes-communauté et le rayonnement du territoire passent aussi par la diffusion d'outils de communication variés et adaptés, afin de faciliter l'accès à l'information de la population et de mieux faire connaître le rôle et les champs d'action de la communauté de communes.

Ceci passe par divers supports papiers ou numériques, tous réalisés par le service communication de la communauté de communes : site internet, newsletter, revue de presse, informations pratiques envoyées par mail, supports papiers et flyers réalisés pour diffuser des informations sur différents sujets, etc.

En 2021, la CC2T a par ailleurs adhéré à l'application mobile Intramuros, permettant aux habitants de suivre, au quotidien, l'actualité du territoire et d'accéder à de nombreuses informations pratiques du quotidien.

Un film de promotion du territoire est également en cours de réalisation et a vocation à être utilisé dans diverses rencontres et manifestations, afin de mettre à l'honneur les richesses et l'identité des Terres Toulaises.

Enfin, depuis plusieurs années maintenant, des court-métrages de type « tutoriels » sont créés et réalisés par le responsable de l'insertion à la CC2T, en collaboration avec un vidéaste local, concepteur d'outils de communication. Ces vidéos brossent avec humour et pédagogie diverses thématiques liées au monde du travail et à l'insertion professionnelle. Largement diffusées auprès de nos partenaires et sur YouTube, elles concourent également à mieux faire connaître la CC2T et son engagement pour l'insertion professionnelle.

3) Participation à la manifestation « La Lorraine est formidable »

Événement régional organisé chaque année par la société « Les Princiales », en partenariat avec France Bleu Lorraine, « La Lorraine est formidable » se déroulera à Toul en juin 2022.

La Ville de Toul est très mobilisée sur cet événement, ainsi que la Maison du Tourisme.

Il est proposé que la CC2T soit également partenaire financier et opérationnel de cet événement majeur pour le rayonnement du territoire, qui peut attirer plusieurs dizaines de milliers de personnes sur un week-end.

Un stand de promotion de la CC2T sera notamment mis en place, mettant à l'honneur les atouts et les pépites du territoire dans les différents domaines qui relèvent de ses champs de compétences de l'intercommunalité (économie, équipements sportifs, espaces naturels, vélo routes...).

Pour la collectivité accueillante, le droit d'entrée étant de 50 000 €, il est proposé que la CC2T prenne en charge 50% de ce droit d'entrée, l'autre moitié étant acquittée par la Ville de Toul. S'y ajouteront les frais liés à l'installation de stand et au soutien à la Maison du Tourisme le cas échéant.

4) Relations avec les collectivités voisines

Plusieurs domaines d'action de la communauté de communes impliquent d'étendre la réflexion au-delà des frontières de notre territoire. C'est ainsi que des partenariats avec d'autres structures institutionnelles se sont tissés au fil du temps et continuent d'évoluer :

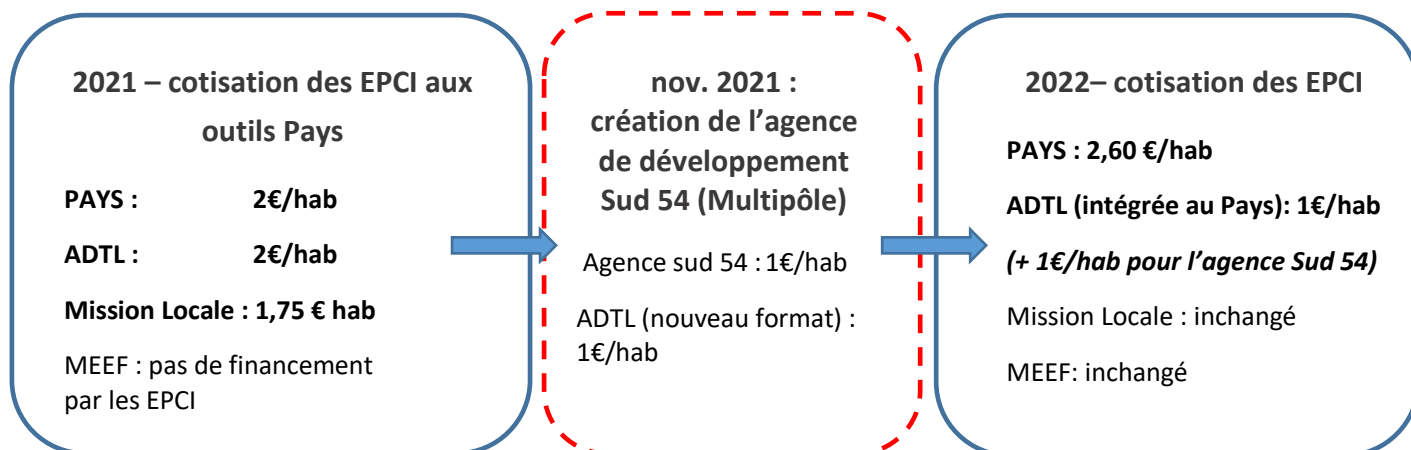
⇒ **Le Pays Terres de Lorraine**, composé des communautés de communes de Moselle-et-Madon, du Saintois, de Colombey sud Toulais et de Terres Toulaises. Il met en œuvre des actions de coopération principalement dans les domaines de l'économie, de l'énergie, de l'alimentation, de la forêt.

Avec la création en 2021 de l'agence de développement Sud 54 « LORR'UP », à l'échelle de la Multipôle, l'agence de développement Terres de Lorraine (ADTL) a été revue dans son format et son organisation. Ainsi, une partie de ses effectifs a été transférée à LORR'UP, l'autre partie poursuit ses missions d'accompagnement et a intégré les effectifs du pays Terres de Lorraine.

Dans cette nouvelle organisation, schématisée ci-après, le départ du directeur de l'ADTL vers la nouvelle agence sud 54 n'a pas donné lieu au recrutement d'un nouveau directeur pour les missions ADTL et MEEF intégrées au Pays. Ce pilotage est assuré à effectif constant par le Directeur du pays et ses collaborateurs.

En revanche, l'évolution du format du Pays et notamment le transfert des agents ADTL et MEEF porte l'effectif global du Pays à plus de 20 personnes, ce qui nécessite le recrutement d'un agent de gestion administrative actuellement inexistant au Pays et indispensable pour les fonctions de comptabilité, RH et secrétariat .

Compte tenu de ce recrutement, de la revalorisation salariale des agents du Pays assurant des missions supplémentaires et de la baisse des recettes antérieurement versées par la Région à l'ADTL, l'équilibre du budget du Pays passe par une revalorisation de la cotisation des EPCI membres de 2 € à 2,60 € par habitant en 2022.



⇒ **Le Pôle métropolitain Nancy Sud Lorraine**, composé des 13 intercommunalités du Sud 54, plus communément appelé la « Multipôle ». Fédérées initialement autour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les intercommunalités mènent depuis 2017 des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.

Fabrice CHARTREUX y exerce le mandat de 4ème Vice-Président délégué à l'économie. L'année 2021 a été notamment consacrée à la création de l'agence de développement économique Sud 54, conçue pour développer les coopérations des EPCI dans le domaine économique, concourir à l'attractivité globale du Sud 54 et à la complémentarité de ces territoires parfois concurrents. Une partie des agents exerçant auparavant au sein de l'ADTL, et notamment son directeur, a été transférée à la nouvelle agence.

La coopération entre ces deux structures du développement et de la stratégie économique, en lien avec les EPCI, est un chantier à mener en 2022.

⇒ **Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain**, porté à l'origine par les 4 intercommunalités de Thionville, Metz, Nancy et Epinal, compte la CC2T comme « territoire associé » depuis fin 2019.

Cette structure a pour vocation globale de favoriser la compétitivité et le rayonnement de ce grand territoire au sein de la région Grand-Est. Cela passe par différents types de coopérations, qui ont pour objectifs de structurer et coordonner des prises de position communes (sur des sujets comme l'A31, la santé...), de partager un niveau d'expertise sur des sujets innovants et/ou à enjeu et de coconstruire des projets métropolitains (réalisation d'une bibliothèque numérique, création du label Lorn'Tech pour les entrepreneurs...).

F/ TABLEAU DE BORD DES PRINCIPALES OPERATIONS 2022

		Opération engagée, en cours			
		Opération possible – décision à prendre			
		Opération inéluctable à court ou moyen terme			
	THEME OPERATION	ECHEANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2022	OBSERVATIONS	ELUS REFERENTS
A M E N A G E M E N T D U T E R R I T O I R E	MOBILITE	2020 et après	Budget annexe sans dotation du budget principal <i>(intégrant 2,26M€ versés au délégataire)</i>	DSP en cours jusque fin 2025 Actions et équipements de mobilité alternative engagés (aires covoiturage, bornes recharge électrique) Schéma des mobilités actives (vélo) en cours d'élaboration	J. BOCANEGRA E. POIRSON
	Réaménagement Gare de Toul	2019-2023	budget annexe mobilité opération subventionnée à 60% minimum total : 1,6 M€ HT	Requalification en pôle d'échange multimodal – 2019-2022 : études + dossier PRO + bouclage co-financements + préparation des marchés Sept 2022-sept 2023: travaux	A.HARMAND J. BOCANEGRA
	NUMERIQUE	2018-2023	452 160 € Total : 2,3 M€	Pilotage Région Grand Est La CC2T participe à hauteur de 2,3M€ en lieu et place des communes (dépense pluriannuelle)	F. CHARTREUX
	Plan Climat Air Energie Territorial	pluriannuel	Actions transversales (mobilité, environnement, développement...)	Réalisation en lien avec le Pays Terres de Lorraine Mise en œuvre progressive des actions inscrites au PCAET (parcs photovoltaïques, station multi-énergies verte, mobilité alternative, reboisement dans les communes en compensation aménagement ZAE parc de Haye...)	O. HEYOB X. COLIN
U R B A N I S M E	URBANISME- PLUi	2017-2022	140 000 € (Montant total : 880 000€)	Elaboration en concertation avec les communes Nouvelles règles Loi Climat et résilience 22/08/2021 à intégrer dans le PLUiH ⇒ approbation finale du PLUiH repoussée en 2022	JP. COUTEAU
	OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)	pluriannuel	Crédits 2022 : 135 000 € (y compris aides aux particuliers, études et accompagnement, hors reports)	Aides versées aux particuliers sous conditions de ressources	JP COUTEAU

D E V E L O P P E M E N T	PITE, Espace K, Génie, Bruley, Noviant-aux-Près, Zones logistiques	pluriannuel	Budgets annexes Enveloppe 2022 : 350 000 € ZAC Kléber	Poursuite des opérations de commercialisation, d'aménagement et d'entretien des zones. Réparation toiture bâtiment ZAR Noviant-aux-Près.	F. CHARTREUX JP. COUTEAU
	Travaux requalification accès au pôle J d'Arc	2021-2023	Enveloppe 2022 : 100 000 €	⇒ Giratoire RD 400 : financement CD 54 (estim. 1,1M€HT) ⇒ Achèvement requalification voiries Pôle J d'Arc : prise en charge CC2T (estim. 2M€HT) ⇒ Requalification friche ex-CHU : recrutement d'un aménageur courant 2022	F. CHARTREUX JP. COUTEAU
	ZAE Parc de HAYE	pluriannuel	Concession à SEBL Participation annuelle CC2T Enveloppe 2022 : 700 000 €	Travaux de requalification des voiries, réseaux, création d'un giratoire, de pistes cyclables, la mise en place d'un nouvel éclairage public, la démolition des bâtiments vétustes... Coût global estimé à 17 M€HT	F. CHARTREUX JP. COUTEAU
	Pol. commerciale, économie rurale	pluriannuel	24 000 €	Manager de commerce mutualisé avec la commune de Toul	A. HARMAND
	Tourisme	pluriannuel	Cotisation socle Maison du Tourisme 2022 : 225 990 €	Nouveau format Maison du Tourisme et adaptation des missions depuis 2021.	JP COUTEAU
		2022	Manifestation la Lorraine est formidable : 50 000 €	Participation à « La Lorraine est formidable » en 2022, à Toul	
	Projet INSERRE	pluriannuel	350 000 € (achat estimé des terrains, hors reports)	Etablissement de type pénitentiaire de réinsertion par l'emploi pour les courtes peines – confirmation du Ministère en attente 2021/2022 : acquisition foncière (CC2T) et études préalables (Etat)	F. CHARTREUX A. HARMAND

E N V I R O N N E M E N T	EAU	Depuis 2020	Budget annexe	Poursuite des travaux de sécurisation du Parc de Haye Finalisation études réhabilitation de la station de refoulement de St Mansuy à Toul Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux Préparation évolution tarifaire 2023	L. GUYOT
	RIVIERES GEMAPI PLUVIAL	pluriannuel	Crédits 2022 (investissement) : 400 000 € + cotisation EPTB en fonctionnement (126 000 €)	Poursuite des travaux Terrouin Démarrage travaux Esch en Partenariat avec CC Pont à Mousson Lancement plan préservation zone humide Domgermain Relance étude Ingressin Missions déléguées à l'EPTB sur la partie PI (protection des inondations) : cotisation 2,80€/hab Proposition d'un 2 nd poste technicien rivière mutualisé avec la CC Colombey Sud Toulais	L. GUYOT JL. STAROSSE
	PROGRAMME ASSAINISSEMENT	pluriannuel	Budget annexe	Travaux Bouvron et Boucq Fin des études STEP « Terres Toulaises Nord » Gestion patrimoniale et accompagnement des travaux communaux	L. GUYOT
	PROGRAMME OM	pluriannuel	Budget annexe	Poursuite déploiement plateformes de déchets verts Préparation des nouveaux marchés et recherche d'une solution mutualisée avec des collectivités 55 et 54 pour le traitement des déchets Passage en C 0,5 pour la collecte en porte à porte à confirmer	JL STAROSSE
	ESPACES NATURELS ECOCITOYENNETÉ BIODIVERSITÉ	pluriannuel	Diverses lignes mobilisées sur le budget principal	Actions de sensibilisations à l'éco-citoyenneté Interventions Espaces naturels sensibles et sites Natura 2000 Entretien et gestion des vélos routes voies vertes (programme d'intervention à définir)	JL CLAUDON

S E R V I C E S P U B L I C S	SCHEMA DE MUTUALISATION	pluriannuel	Charges à caractère général et recettes en fonctionnement	Interventions ST2i dans les communes Commandes groupées Fin 2021 : nouveau poste commande publique CC2T en partie dédié à l'accompagnement des communes Remplacement mutualisé secrétaires de Mairies en cours de réflexion pour une mise en œuvre en 2022.	C. SAUVAGE
	PETITE ENFANCE	pluriannuel	Fonctionnement : Recettes redevances des familles et CAF + diagnostic CTG : 15K€ sub CAF 50%	Crèches intercommunales de Bois de Haye et Manonville Coordination et lien avec le CCAS de Toul Nouvelle convention globale de gestion avec la CAF (diagnostic de territoire à faire en 2022)	D. PICARD
			Investissement : relocalisation RPE coût estimatif 260 K€ HT subventions attendues 80% (CAF-DETR-CD54)	Relais parents Enfants (RPE): projet de relocalisation dans le bâtiment 001	
	Soutien au milieu associatif	pluriannuel	Env. 45 000 €/an + 5000 € pour projets exceptionnels	Soutien aux manifestations ayant un rayonnement intercommunal et en lien avec les champs d'actions de la CC2T	E. PAYEUR
	Coopération décentralisée	pluriannuel	Max. 46 000 € Crédits loi Oudin et budget général	Coopération avec une communauté rurale de Casamance au Sénégal Soutien aux opérations d'adduction d'eau potable	E. PAYEUR
	OVIVE Travaux d'extension	2019- 2023	Total estimatif : 4,7M € TTC (3,9 M€ HT)	Nouvel appel d'offres fin 2021 – ouverture des plis : offres moins-disantes dépassent d'env. 50% l'estimation Proposition de report de l'opération en 2023 après analyse approfondie et reprise du marché	E. PAYEUR
	Base Nautique André Vecker	2019-2023	Coût estimatif : 2,2 M€ TTC Enveloppe 2022 : 200 000 €	Base vie et hangars 2021 : réalisation des esquisses, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, permis de construire, préparation des marchés 2022/2023 : travaux	E. PAYEUR
Restructuration bâtiments techniques communautaires	2021-2024	Estimation globale en cours Crédits 2022 (études/esquisses, projet) : 95 800 €	Aménagement d'ateliers et bureaux dédiés au ST2i et équipes techniques du pôle environnement	F. CHARTREUX C. SAUVAGE	

3/ LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE

A/ LES RESULTATS COMPTABLES POUR L'ANNEE 2021

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2021	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Taux de réalisation réel hors report	SECTION D'INVESTISSEMENT	Taux de réalisation global de la section	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL CC2T (70000)					
TOTAL DEPENSES	22 273 662,41	96,4%	4 239 186,44	71,4%	26 512 848,85
TOTAL RECETTES	24 124 644,66	102,4%	3 518 711,49	57,6%	27 643 356,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	+1 850 982,25		-720 474,95		+1 130 507,30
REPORT ANTERIEUR	+979 829,32		-117 543,44		+862 285,88
RESTES A REALISER (SOLDE)			-672 136,07		-672 136,07
BUDGET ANNEXE TEOM (70002)					
TOTAL DEPENSES	5 034 642,11	96,7%	521 853,81	28,8%	5 556 495,92
TOTAL RECETTES	5 103 291,06	110,1%	416 104,31	27,7%	5 519 395,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	+68 648,95		-105 749,50		-37 100,55
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+1 570 227,16		+85 838,06		+1 656 065,22
RESTES A REALISER (SOLDE)			-61 780,05		-61 780,05
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (70001)					
TOTAL DEPENSES	3 181 123,81	81,8%	2 554 920,30	62,7%	5 736 044,11
TOTAL RECETTES	3 892 257,18	95,2%	2 960 702,75	55,0%	6 852 959,93
RESULTAT DE L'EXERCICE	+711 133,37		+405 782,45		+1 116 915,82
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+847 448,36		-819 525,88		+27 922,48
RESTES A REALISER (SOLDE)			-215 023,98		-215 023,98
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (70007)					
TOTAL DEPENSES	4 364 429,02	78,8%	1 890 071,83	39,6%	6 254 500,85
TOTAL RECETTES	4 857 081,89	94,6%	3 260 844,72	47,3%	8 117 926,61
RESULTAT DE L'EXERCICE	+492 652,87		+1 370 772,89		+1 863 425,76
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+1 556 442,22		-839 406,47		+717 035,75
RESTES A REALISER (SOLDE)			-509 478,06		-509 478,06
BUDGET ANNEXE ZAR NOVIANT (70003)					
TOTAL DEPENSES	18 582,86	38,4%	29 516,00	10,7%	48 098,86
TOTAL RECETTES	44 706,27	104,0%	41 824,24	33,9%	86 530,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	+26 123,41		+12 308,24		+38 431,65
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+76 665,61		+51 598,72		+128 264,33
RESTES A REALISER (SOLDE)			-4 300,00		-4 300,00
BUDGET ANNEXE PITE (70006)					
TOTAL DEPENSES	260 365,95	56,4%	252 323,59		512 689,54
TOTAL RECETTES	260 365,95		450 000,00	100,0%	710 365,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	+0,00		+197 676,41		+197 676,41
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+0,00		+11 412,20		+11 412,20
RESTES A REALISER (SOLDE)			0,00		0,00
BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)					
TOTAL DEPENSES	2 585 673,47	71,2%	126 979,71	16,9%	2 712 653,18
TOTAL RECETTES	3 137 615,41	101,8%	74 252,22	23,0%	3 211 867,63
RESULTAT DE L'EXERCICE	+551 941,94		-52 727,49		+499 214,45
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+1 147 355,37		+127 594,44		+1 274 949,81
RESTES A REALISER (SOLDE)			-31 686,00		-31 686,00
CONSOLIDATION (TOUS BUDGETS)					
TOTAL DEPENSES	37 718 479,63		9 614 851,68		47 333 331,31
TOTAL RECETTES	41 419 962,42		10 722 439,73		52 142 402,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	+3 701 482,79		+1 107 588,05		+4 809 070,84
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+6 177 968,04		-1 500 032,37		+4 677 935,67
RESTES A REALISER (SOLDE)			-1 494 404,16		-1 494 404,16

Dans l'hypothèse où la Communauté affecte 1,5M€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, la Communauté Terres Toulouses bénéficiera sur son budget général d'un excédent de fonctionnement reporté de 1,3M€.

B/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE

Le résultat de fonctionnement évolue comme suit par rapport aux données antérieures consolidées :

	CC2T - Budget principal					
	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Recettes réelles de fonctionnement hors 002	21 277 238	21 605 801	22 468 292	22 922 680	23 773 217	+4%
Dépenses réelles de fonctionnement	19 201 019	19 449 403	21 006 691	20 603 504	21 078 758	+2%
Epargne brute (recettes – dépenses)	2 076 219	2 156 397	1 461 601	2 319 176	2 694 460	+16%
Epargne nette (capital de la dette déduit)	1 678 310	1 759 551	960 218	1 912 891	2 283 078	+19%
Capacité de désendettement	3,36	3,05	4,27	2,52	2,01	-20%
Transferts d'ordre	-635 461	-748 943	-624 712	-741 129	-843 478	+14%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 440 758	1 407 455	836 889	1 578 047	1 850 982	+17%
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 648 873	1 701 738	2 275 192	1 291 644	979 829	-24%

Nota : une provision a été constituée au titre de la reprise du Parc de Haye pour 1M€ en 2019, ce qui augmente d'autant les dépenses réelles de fonctionnement. La progression des recettes réelles de fonctionnement en 2021 correspond à la perception exceptionnelle de 814 072 € de rôles supplémentaires de fiscalité en fin d'exercice. Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, 2020 et 2021 restent deux années atypiques.

La santé financière de la Communauté peut s'apprécier en rapportant l'endettement à l'épargne brute. La capacité de désendettement ainsi calculée (principal ratio de solvabilité) correspond à la durée en années qui serait nécessaire pour rembourser complètement la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée. Traditionnellement, on considèrerait que le premier seuil d'alerte de la capacité de désendettement se situait à 10 ans et que ce ratio ne devait pas dépasser 15 ans. La dernière loi de finances prévoit, pour les collectivités concernées, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement (non contraignante), qui ne devrait pas dépasser 12 années.

Dans la mesure où des événements ponctuels peuvent altérer l'interprétation des comptes des collectivités, les notions d'épargne brute courante et d'épargne nette courante, purgées des opérations à caractère exceptionnel (charges et produits exceptionnels, dotations ou reprises sur provision) permettent de mieux approcher la capacité d'autofinancement réelle.

Le tableau ci-après récapitule ces éléments pour les principaux budgets :

	Budget principal	Budget TEOM	Budget assainiss.	Budget eau pot.	Budget mobilité	Budget ZAR	TOTAL
Epargne brute <u>courante</u> 2021	2 636 738	345 382	1 565 416	1 379 416	590 532	38 952	6 556 436
Epargne nette <u>courante</u> 2021	2 225 356	119 526	1 182 903	1 011 889	590 532	38 952	5 169 158
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2021	* 2,1	2,2	3,6	3,8	NA	NA	
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2020	2,6	2,2	3,2	6,2	NA	NA	

Recettes réelles courantes de fonctionnement : hors résultat reporté (002), produits exceptionnels (77) et reprises sur provisions (78)

Dépenses réelles courantes de fonctionnement : hors charges exceptionnelles (67) et dotations aux provisions (68)

Epargne brute courante = recettes réelles courantes de fonctionnement - dépenses réelles courantes de fonctionnement

Capacité de désendettement courante = encours de dette / épargne brute courante

Epargne nette courante = épargne brute courante - remboursement en capital de la dette

* Hors rôles supplémentaires de fiscalité (non récurrents), la capacité de désendettement courante pour 2021 est de 3,0 ans.

La Communauté, dont la situation financière est satisfaisante, devra veiller à maintenir un niveau d'épargne suffisant pour financer les programmes d'investissement prévus (et couvrir les dotations aux amortissements).

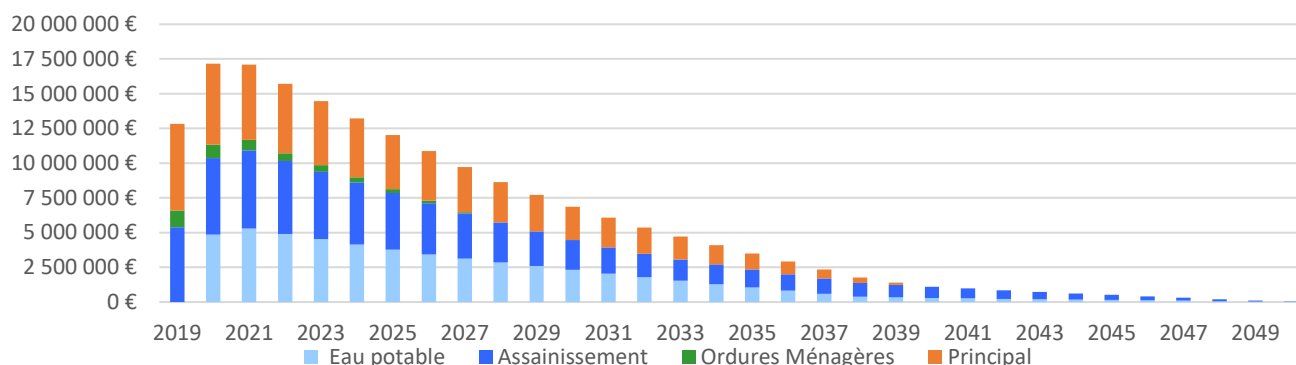
La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a prévu que l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de 2017, en valeur et à périmètre constant. Le respect de cette trajectoire par la Communauté se traduirait par l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement suivant (tous budgets confondus) :

CA 2021	Prév. 2022	Prév. 2023
34 429 022	34 842 171	35 260 277

C/ LA GESTION DE LA DETTE

Afin de financer les équipements de la Communauté, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le graphique suivant illustre le profil d'extinction de la dette actuelle dans le temps pour les principaux budgets :



Dette actuelle (tous budgets cumulés, en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
remboursements de dette annuels déduits	12,83	17,17	17,11	15,72	14,46	13,22	12,03	10,87	9,72	8,64

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET O.M.	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU POTABLE
Annuité du compte administratif 2021	599 101 €	258 032 €	531 530 €	403 653 €
dont remboursement en capital	411 382 €	225 856 €	382 513 €	367 527 €
dont intérêts de la dette	187 720 €	32 176 €	149 017 €	36 126 €
Capital restant dû (CRD) au 31/12/2021	5 427 616 €	749 987 €	5 638 306 €	5 290 014 €
dont sans risque (catégorie A1 de la charte Gissler)	4 367 085 €	749 987 €	5 638 306 €	5 290 014 €
dont barrière simple (catégorie B1 de la charte)	1 060 531 €	- €	- €	- €
CRD par habitant (pop. légale 2021)	120,43 €	16,64 €	125,11 €	117,38 €
Taux moyens approchés des intérêts de la dette	3,3%	3,7%	2,6%	0,7%
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	23%	15%	153%	112%

A titre de comparaison, pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique, l'encours moyen de dette par habitant se situe à 198 €, et le taux d'endettement moyen est de 53% des recettes réelles de fonctionnement (source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2021 »).

Les perspectives d'endettement sont différentes selon les budgets :

- ✧ **Budget principal** : 4,6M€ des 5,4M€ d'encours de dette actuels sont liés au financement du centre aquatique Ovide (amorti sur 30 ans). Les nouveaux projets nécessiteront de recourir à l'emprunt, en maintenant la capacité de désendettement sous le seuil d'alerte de 10 ans, pour un volume estimé à ce stade à 7 M€, dont 1 M€ envisagé dès 2022.
- ✧ **Budget ordures ménagères** : l'endettement actuel est essentiellement issu des aménagements des points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés réalisés. Il est prévu d'autofinancer les nouveaux projets d'équipement.
- ✧ **Budget assainissement** : le plan pluriannuel d'investissement, 13M€ prévus d'ici 2025, nécessitera un recours à l'emprunt de l'ordre de 5M€ pendant le mandat, avec une contractualisation de l'ordre de 2,5 M€ en 2022.
- ✧ **Budget eau** : le programme pluriannuel d'investissement et la prospective financière sont en cours d'élaboration mais des enjeux forts de sécurisation de l'approvisionnement nécessiteront un arbitrage quant au niveau de redevance, au rythme de mise en œuvre du programme à arrêter (plus de 10 millions d'euros envisagés sur 5 ans) et au niveau d'endettement de ce budget annexe. Une contractualisation d'emprunt de 1,5 M€ est envisagée en 2022.
- ✧ **Budget mobilité** : il n'y a pas d'emprunt en cours ni de recours à l'emprunt programmé.
- ✧ **Budget de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés** : la dernière annuité d'emprunt a été réglée en 2017. Un nouvel emprunt, d'environ 30 000 €, peut être envisagé en 2022 pour financer des travaux de reprise de toiture du bâtiment.
- ✧ **Budget du pôle industriel Toul Europe** : les opérations engagées par la Communauté ont vocation à se financer par les cessions de parcelles. Pour autant, afin de minimiser les frais financiers pour la durée du portage de l'opération, des avances remboursables du budget principal ont été opérées à hauteur de 476K €.
- ✧ **Budget du pôle Jeanne d'Arc** : ce budget envisagé en 2021 sera porté par un aménageur dans le cadre de la troisième phase de travaux après recrutement d'un aménageur (cf. page 7).

Compte tenu des taux bas actuels, les consultations bancaires privilégieront des taux fixes.

D/ LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

Afin de financer l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, la Communauté dispose de diverses ressources.

La fiscalité

Le « panier fiscal » de la CC2T a été fortement modifié en 2021 du fait des réformes fiscales : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par une **fraction de TVA nationale** et diminution de moitié des impositions foncières des locaux industriels compensée par une **hausse de l'allocation compensatrice** versée par l'Etat.

L'évolution des bases de la fiscalité locale des locaux à usage d'habitation est calculée à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (article 1518 bis CGI), soit pour 2022 un coefficient d'actualisation de 3,4%.

Aucune modification des taux n'est envisagée en 2022 :

	Taux 2016 CCT	Taux 2016 CC2H	TMP 2017 CC2T	TMP depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2021 en K€	Bases estimées pour 2022 en K€	Produit estimé pour 2022
Taxe d'habitation sur les rés. sec. (THRS)	10,10%	9,81%	10,05%	10,05%	8,66%	1 605	1 780	178 890
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	0,056%	3,04%	0,759%	1,30%	2,49%	50 259	52 437	681 681
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	1,53%	5,05%	2,36%	2,36%	7,61%	1 245	1 206	28 462
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,41%	20,14%	22,26%	22,26%	25,02%	15 331	15 573	3 466 550
							Réal. 2021	Prév. 2022
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée nationale (TVA)							5 746 512	6 085 556
Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)							2 731 952	2 594 873
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)							674 073	674 073
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti (TAFNB)							46 791	46 791
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)							1 162 099	1 162 099

* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2021

La Communauté doit reverser à l'Etat, chaque année, 1,3M€ au titre du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR neutralisant l'impact de la réforme de la taxe professionnelle de 2011).

La Communauté reverse également des attributions de compensations positives aux communes, d'un montant de 8,1M€. Elle perçoit par ailleurs 0,15M€ d'attributions de compensation négatives.

Tel qu'acté dans le cadre du second volet du pacte fiscal et financier entre Communes et Communauté, la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) portée à 500 000 € versés aux communes apparaît depuis 2020 dans le budget communautaire comme une atténuation de produits fiscaux. Il est proposé de porter la DSC à 700 000 € par an à compter de 2022. Les éventuels flux en matière de foncier bâti perçu par les communes sur les zones communautaires ou versements d'IFER seront traités par décision modificative.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la part incitative s'applique à l'ensemble des habitants du territoire (hors zones d'activité définies par l'ex-CC2H). Une réflexion est engagée sur le niveau de service et de tarif (cf. page 13).

	Produit 2013	Produit 2014	Produit 2015	Produit 2016	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Produit 2020	Produit 2021	Estim. 2022
TEOMi (et TEOM ou REOM antérieurement)	3 688 769	3 593 509	3 504 372	3 491 755	3 531 635	3 567 669	3 545 938	3 536 226	3 539 613	3 610 000

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le mécanisme de péréquation est désormais maintenu à un milliard d'euros par an. L'ensemble intercommunal agrégé est désormais uniquement contributeur du fonds, la garantie dégressive s'étant éteinte en 2020. Dans le cadre du second volet du pacte fiscal et financier entre Communes et Communauté, il est acté que l'intercommunalité prenne en charge le prélèvement, ce qui nécessite chaque année une décision unanime du conseil communautaire.

Le montant estimé de la prise en charge du prélèvement est de 300K€ pour 2022. Entre 2017 et 2021, la contribution de la CC2T pour les communes (bonification de la garantie et prise en charge du prélèvement) représente 452 572 €.

Les dotations et subventions perçues

La principale dotation perçue par la Communauté reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui se compose de deux parts :

- la dotation d'intercommunalité, réformée en 2019,
- la dotation de compensation, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution.

Suite à la réforme de 2019, la CC2T passe d'une situation de dotation garantie et progressivement en baisse, à une situation de hausse progressive plafonnée de la dotation d'intercommunalité... mais dont la progression est annulée par la baisse de la dotation de compensation.

Il restera à mesurer les effets de la réforme de la fiscalité directe locale sur la dotation perçue et à suivre les éventuelles évolutions législatives en matière d'indicateurs financiers et de dotations.

	Réal. consolidés 2015	Réal. consolidés 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2022 <i>sous réserves</i>
Dotation d'intercommunalité	857 288	523 547	444 530	445 151	486 049	533 956	582 131	640 344
Dotation de compensation	1 921 788	1 884 600	1 831 987	1 793 732	1 752 546	1 720 504	1 686 620	1 653 403

La Communauté reçoit par ailleurs d'autres dotations et subventions, notamment les allocations versées par l'Etat pour compenser les pertes de fiscalité directe locale (environ 2M€ prévus pour 2022), les aides perçues par le chantier d'insertion de la Communauté (240K€), les aides relatives aux services faisant l'objet de budgets annexes (concours des éco-organismes et aides spécifiques de l'ADEME pour le budget TEOM et prime à l'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le budget assainissement), les aides de la CAF et de la MSA pour le fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye, de Manonville et du RAMPE, et pour l'aire d'accueil des gens du voyage, etc.

Les redevances et diverses recettes

Les redevances concernent notamment la redevance d'eau potable et la redevance d'assainissement collectif (cf. page 12) ainsi que les surtaxes collectées par les délégataires, les droits d'entrée du centre aquatique Ovide, la contribution des parents au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye et Manonville et les droits des aires d'accueil des gens du voyage...

La Communauté est amenée à harmoniser et revoir le financement du service facultatif d'enlèvement des déchets professionnels. Un groupe de travail a été constitué dans ce cadre.

Les autres recettes concernent les reventes des matières recyclables issues de la collecte sélective des déchets, les recettes des prestations du chantier d'insertion pour les communes, les loyers encaissés, etc.

E/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

Les dépenses (ou atténuations de produits) de la Communauté se caractérisent par une très forte rigidité : une dépense est dite « rigide » si elle est subie et reconduite dans le temps, sans que la collectivité ne puisse aisément décider de la réduire. Cela est particulièrement évident pour les attributions de compensation positives, le prélèvement au titre du FNGIR et les intérêts de la dette.

Les participations estimées pour 2022 (pour 3,25M€ au total) comprennent :

- La contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont la hausse liée au nouveau mode de calcul, défavorable au territoire, est étalé sur 20 ans : 1 629K€
- La contribution au syndicat mixte Grand Toulinois : 800K€
- Les cotisations au Pays Terres de Lorraine et aux organismes satellites (Maison du Tourisme, Lorr'up, Mission Locale) : 565K€,
- La contribution au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) au titre du SIG : 50K€
- La contribution à la Multipôle Sud Lorraine : 58K€
- La contribution à l'EPTB : 126K€
- Les cotisations aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Citoyens & Territoires) : 12K€
- Les contributions à la plateforme d'ingénierie départementale (EPA Dév.54), au Sillon Lorrain, au CAUE et au PNRL : 11K€

A titre indicatif, hors cotisations versées (article 6281), les charges à caractère général (chapitre 011 consolidé) estimées pour 2022 (≈11M€) relèvent pour environ 40% du budget des ordures ménagères, 30% des budgets eau et assainissement, et moins de 5% du budget mobilité (charges portées par le délégataire afférent).

Il peut être noté que les tensions inflationnistes, notamment en matière d'énergie, commencent à se répercuter sur les différents budgets de la Communauté, avec des coefficients de révision au 1^{er} janvier 2022 sur les différents marchés et délégations fortement haussiers et à surveiller.

Au budget principal, une attention particulière est portée sur la gestion de l'activité du centre aquatique Ovide dont les charges et produits évoluent comme suit :

<i>Suivi analytique</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges de personnel	763 749	827 926	838 433	839 210	888 452	849 217	837 694	818 101	806 490	811 706
Autres charges	458 157	504 249	491 130	493 831	471 323	537 885	548 724	537 350	509 482	505 191
Produits	584 303	792 518	760 844	728 079	722 848	718 757	769 971	741 474	369 386	392 788
Charge nette globale	637 603	539 658	568 719	604 962	636 927	668 345	616 447	613 977	946 583	924 109

Hors amortissement du bâtiment et charges de la dette (574K€ en 2021).

Financement de la compétence « apprentissage de la nation » par le syndicat mixte Grand Toulinois depuis septembre 2012.

Pour mémoire, le déficit d'exploitation de la piscine des Glacis (y compris le coût de l'apprentissage de la natation) était de 482 277 € en 2009.

Le déficit d'exploitation de l'équipement est particulièrement important du fait des fermetures et restrictions de fréquentation imputable à l'épidémie de Covid19. De manière prudente, les produits pour 2022 sont évalués à 507 K€. Dans le contexte actuel, les dépenses d'énergie d'Ovide sont estimées à 328 K€, en progression de 15% par rapport aux années de référence 2018 et 2019 (les années 2020 et 2021 restant atypiques).

Les dépenses de personnel

Nota bene : pour les services des ordures ménagères, de l'eau potable et de l'assainissement (mais pas du pluvial), et de la mobilité, la masse salariale est initialement portée par le budget principal et répercutée aux budgets annexes.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de 2022, le recours à un second poste mutualisé de technicien rivières est proposé au vu de l'ampleur des actions à mener et travaux à suivre sur les deux communautés de communes (cf. page 12). Les modalités de portage devront être revues avec la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

La prévision de masse salariale tient compte de l'impact en année pleine des divers recrutements décidés en 2021, de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 de l'augmentation du nombre de titres restaurants pris en charge à parité par la Communauté et les agents (de 6 par mois maximum à 1 par jour de travail effectif) et de la participation à la mutuelle des agents décidée au dernier conseil communautaire – impact 2022 estimé : +75K€. Elle tient également compte des revalorisations des grilles des agents de catégorie C (essentiellement liées à la progression du SMIC), des autres évolutions règlementaires et de la progression de carrière des agents (« glissement vieillesse / technicité »).

La masse salariale correspondant au domaine de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté pour 2022 évolue significativement en 2022 par rapport au réalisé 2021 du fait des recrutements récents ou à venir très prochainement. Pour mémoire, un poste reste à pourvoir.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2021 *	Prévision 2022
Eau potable et assainissement (y c. indirectes)	928 797	1 110 000

En matière d'ordures ménagères, la Communauté gère en régie la relation aux usagers, la prévention et le haut de quai des déchèteries de Toul et Fontenoy-sur-Moselle.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2021 *	Prévision 2022
Déchets ménagers (y c. indirectes)	676 031	740 000

Les charges de personnel du centre aquatique ont été évoquées précédemment. Un renfort de l'équipe s'avèrera nécessaire pour assurer les missions de surveillance et de maintenance technique lorsque l'extension d'Ovive aura été réalisée.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2021 *	Prévision 2022
Centre aquatique	811 706	850 000

En matière de petite enfance, la Communauté gère depuis 2017 le centre multi accueil Crechendo de Bois-de-Haye, et depuis 2019 le centre multi accueil La Clé des Champs de Manonville et le Relais Assistantes Maternelles, Parents, Enfants (RAMPE). L'encadrement nécessaire à l'activité est majoritairement financé par les aides de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que par les participations des familles.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2021 *	Prévision 2022
Petite enfance	827 199	910 000

Le pôle développement et aménagement est fortement investi sur toutes les questions d'aménagement des zones d'activités, économie, tourisme, habitat et urbanisme, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)... La masse salariale intègre en 2022 la quote-part du service de manager de territoire mutualisé avec la commune de Toul.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2021 *	Prévision 2022
Développement et aménagement	344 611	380 000
Mobilité (y c. indirectes)	111 460	115 000

Les autres services concourent au fonctionnement de la Communauté, le cas échéant en soutien des communes.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2021 *	Prévision 2022
Nature / GEMAPI / pluvial	227 295	240 000
Service technique et d'insertion / gens du voyage	1 045 659	1 190 000
Autres moyens généraux non affectés	316 734	345 000

*** Nota bene : la comparaison entre réalisé 2021 et prévision 2022 doit tenir compte de non-réalisations en 2021 liées notamment aux difficultés de recrutement (postes ouverts non pourvus), maladie ordinaire ou longue maladie, jour de carence, etc. et au moindre recours à des saisonniers ou remplaçants du fait de la crise sanitaire.**

La prévision de masse salariale (avant refacturation des budgets annexes) s'établit ainsi provisoirement à 5,88M€ (+4,1% par rapport au budget primitif pour 2021), soit 26% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal envisagées pour 2022 (la moyenne nationale des Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle Unique se situe à 40,6% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2021 »).

Il n'est pas prévu de modification des avantages en nature ou du temps de travail (régime des 35 heures appliqué) en 2022. Toutefois, des adaptations devront être opérées du fait des temps de repos liés aux astreintes.

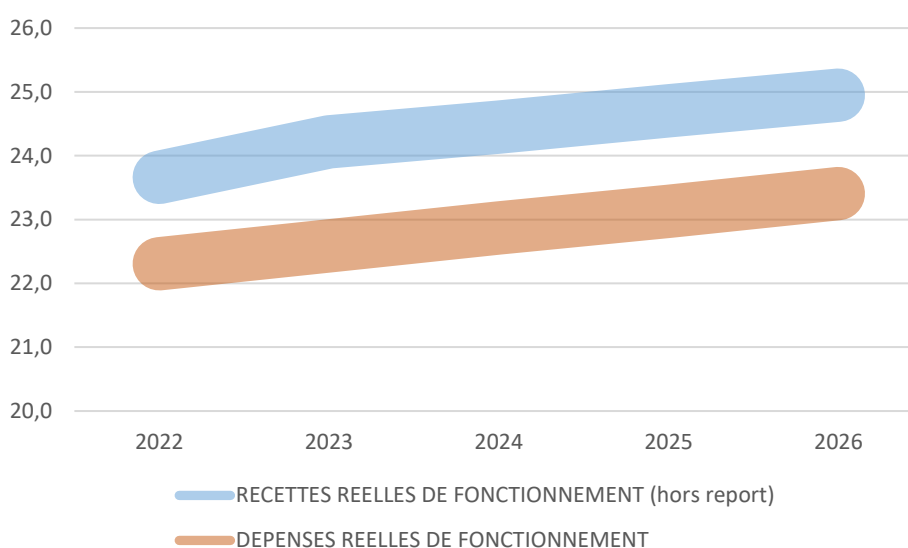
Rappel 2021	Rémunérations principales (titulaires)	64111	2 131 990
	NBI, supplément familial, IR	64112	67 100
	Autres indemnités (titulaires)	64118	351 262
	<i>Dont heures supplémentaires</i>		15 803
	Rémun. non titulaires et insertion	6413/6/7	1 192 927

F/ BALANCES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

La traduction budgétaire de l'ensemble des éléments présentés précédemment se traduit, provisoirement, par les grandes masses suivantes pour le budget principal :

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2021	Prévisions 2022	Chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2021	Prévisions 2022
002	Résultat de fonct. reporté	979 829	1 320 657	011	Charges à caractère général	2 364 606	2 625 654
013	Atténuation de charges	43 855	30 000	012	Charges de personnel	5 289 492	5 880 000
70	Produits du domaine et ventes div.	2 644 752	2 993 080	014	Atténuation de produits	10 214 412	10 454 702
73	Impôts et taxes	15 631 913	15 099 369	022	Dépenses imprévues	0	168 413
74	Dotations et participations	5 180 374	5 364 547	65	Autres charges de gest. courantes	2 937 476	2 983 693
75	Autres produits de gest. courante	130 551	139 000	66	Charges financières	188 720	185 000
77	Produits exceptionnels	141 774	65 000	67	Charges exceptionnelles	76 013	40 000
78	Reprises sur provisions	0	0	68	Dotations aux provisions	8 039	0
	RECETTES REELLES DE FCT	24 753 047	25 011 653		DEPENSES REELLES DE FCT	21 078 758	22 337 463

A ce stade, la prospective financière, établie sur la base des éléments connus, laisse augurer une épargne brute du budget principal maintenue, que l'on peut illustrer comme suit (hors résultat cumulé et hors dette nouvelle) :



Dans les hypothèses projetées et avec 7 M€ d'emprunts supplémentaires, la capacité de désendettement courante à fin 2026 pourrait osciller entre 4 et 8 ans.

S'agissant des budgets annexes, les situations sont différentes :

- ✧ **Budget ordures ménagères** : les excédents antérieurs contribuent à l'équilibre du budget. Une optimisation du service devra être recherchée dans les prochaines années pour restaurer l'épargne et couvrir les dotations aux amortissements, avec le cas échéant une adaptation des tarifs.
- ✧ **Budget assainissement** : le plan pluriannuel d'investissement nécessitera de recourir à l'emprunt. Pour éviter l'érosion de l'épargne, couvrir les dotations aux amortissements et prévenir des ajustements brutaux, un ajustement des redevances sur l'inflation a été engagé à compter de 2022.
- ✧ **Budget eau** : la problématique spécifique de ce budget sera traitée au cours de l'année 2022, avec les différentes commissions dédiées, pour définir les évolutions de tarifs à envisager à compter de 2023.
- ✧ **Budget mobilité** : le programme pluriannuel d'investissement, en cours d'élaboration, pourra être autofinancé sans dotation du budget principal.

ANNEXE 1 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 (emplois permanents)

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDG. EN E.T.P. AU 01/01/22		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4	0	4	3,9	0	3,9
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services	A	3		3	2,9		2,9
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		33	5	38	30,35	0,5	30,85
Attaché hors classe	A	0 +2*		2			0
Attaché principal	A	1 +2*		3	1		1
Attaché	A	3		3	3		3
Rédacteur principal 1ère cl.	B	6		6	5		5
Rédacteur principal 2ème cl.	B	3		3	3		3
Rédacteur	B	1	1	2	1	0,5	1,5
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	5		5	4,8		4,8
Adjoint administratif principal 2ème cl.	C	4	4	8	6,55		6,55
Adjoint administratif	C	6		6	6		6
FILIERE TECHNIQUE (c)		40	4	44	34,07	4,5	38,57
Ingénieur principal	A	2		2	1	1	2
Ingénieur	A			0			0
Technicien principal 1ère cl.	B	4		4	3	1	4
Technicien principal 2ème cl.	B	0 +1*		1			0
Technicien	B	1		1		1	1
Agent de maîtrise principal	C			0			0
Agent de maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal 1ère cl.	C	2		2	1	1	2
Adjoint technique principal 2ème cl.	C	13	1	14	13	0,5	13,5
Adjoint technique	C	16	3	19	15,07		15,07
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		10	2	12	9,18	2	11,18
Puéricultrice hors classe	A	2		2	1,75		1,75
Puéricultrice de classe supérieure	A			0			0
Puéricultrice	A			0			0
Educateur principal de jeunes enfants	A			0			0
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1		1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl.	B	2	1	3	2,73		2,73
Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl.	B	5	1	6	3,7	2	5,7
Auxiliaire de puériculture	B			0			0
FILIERE SPORTIVE(e)		8	0	8	6	2	8
Conseiller des A.P.S principal 1ère cl.	A			0			0
Conseiller des A.P.S principal 2ème cl.	A			0			0
Conseiller des A.P.S	A			0			0
Educateur des A.P.S principal 1ère cl.	B	4		4	4		4
Educateur des A.P.S principal 2ème cl.	B			0			0
Educateur des A.P.S	B	4		4	2	2	4
FILIERE ANIMATION (f)		5	6	11	7,76	1	8,76
Animateur principal 1ère cl.	B			0			0
Animateur principal 2ème cl.	B			0			0
Animateur	B	1		1		1	1
Adjoint d'animation principal 1ère cl.	C			0			0
Adjoint d'animation principal 2ème cl.	C	2		2	2		2
Adjoint d'animation	C	2	6	8	5,76		5,76
DROIT PRIVE SPIC Eau et assainissement (g)		19	0	19	0	15	15
(convention collective de l'eau et l'assainissement)	VIII			0			0
	VII			0			0
	VI	1		1		1	1
	V	5		5		5	5
	IV	8		8		6	6
	III	5		5		3	3
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g)		119	17	136	91,26	25	116,26

* Poste correspondant à un détachement sur emploi fonctionnel ou de droit privé (ne sera pas pourvu).

ANNEXE 2 - Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire

Cet état doit être présenté chaque année (art. L5211-12-1 CGCT).

Les indemnités de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au sein du conseil communautaire, au titre de l'année 2021, au sein de la Communauté et au sein de tout syndicat mixte ou de toute société d'économie mixte locale, société publique locale ou société d'économie mixte à opération unique, sont les suivantes :

Nom et prénom de l'élu	Mandat ou fonction	Indemnités (les sommes numériques sont annuelles, en euros et en brut)	Avantages en nature (les sommes numériques sont annuelles, en euros et en brut)
M. Fabrice CHARTREUX	Président de la Communauté de Communes Terres Toulaises	Indemnités de fonction : 28 003,68	NEANT
	Vice-Président de la Multipôle Nancy Sud Lorraine	Indemnités de fonction : 4 060,56	NEANT
M. BOCANEGRA Jorge	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
	Président du Syndicat Mixte Grand Toulois (SMGT)	Indemnités de fonction : 11 943,60	NEANT
M. CLAUDON Jean-Louis	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. COUTEAU Jean-Pierre	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. GUYOT Laurent	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. HARMAND Alde	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. HEYOB Olivier	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. MONALDESCHI Philippe	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. PAYEUR Emmanuel	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. PICARD Denis	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
Mme SAUVAGE Catherine	Vice-Présidente CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. SILLAIRE Roger	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
M. STAROSSE Jean-Luc	Vice-Président CC2T	Indemnités de fonction : 10 734,72	NEANT
	Vice-Président de l'EPTB Meuthe-Madon (syndicat mixte)	Indemnités de fonction : 4 363,92	NEANT
M. ARNOULD Raphaël	Conseiller délégué CC2T	Indemnités de fonction : 2 800,32	NEANT
M. COLIN Xavier	Conseiller délégué CC2T	Indemnités de fonction : 2 800,32	NEANT
Mme GUEGEN Marie	Conseillère déléguée CC2T	Indemnités de fonction : 2 800,32	NEANT
Mme POIRSON Elisabeth	Conseillère déléguée CC2T	Indemnités de fonction : 2 800,32	NEANT
	Conseillers communautaires CC2T sans délégation	NEANT	NEANT